



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2019



Collecte



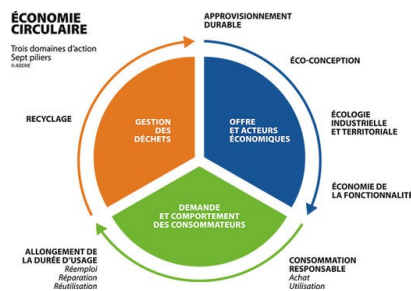
Tri



Recyclage



Valorisation



Économie circulaire



Réemploi

Rapport à la disposition du public sur www.grand-albigeois.fr et dans les communes adhérentes

Rapport établi conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

SOMMAIRE

1 Présentation.....	4
1.1 Un territoire.....	4
1.2 Une dynamique.....	4
2 Compétences exercées.....	5
2.1 Contexte.....	5
2.2 Répartition des compétences d'élimination des déchets.....	5
3 Organisation du service public.....	6
3.1 La Zone A.....	6
3.2 La Zone B.....	6
3.3 La Zone C.....	6
4 Les mesures de prévention.....	7
Une offre de compostage individuel et collectif qui monte en puissance.....	7
Organisation de la collecte des textiles, linges et chaussures.....	10
Indicateurs globaux de prévention.....	11
5 Ordures ménagères résiduelles.....	12
5.1 Organisation de la filière des ordures ménagères résiduelles.....	12
5.2 Données sur la collecte des ordures ménagères résiduelles.....	12
5.3 Évolution des tonnages.....	12
5.4 Données détaillées sur les zones de collecte.....	13
5.5 Répartition géographique et analyse des fréquences de collecte.....	13
5.6 Présentation des unités de traitement dans le Tarn.....	14
5.7 Fiche signalétique du bioréacteur de Labessière Candeil.....	14
5.8 Tonnages des déchets de l'agglomération pris en charge par le secteur Traitement.....	14
5.9 Évolution des tonnages enfouis au CSDND ALBI – RANTEIL ou pris en charge sur le site de Ranteil pour transfert vers Labessière Candeil (à partir de novembre 2010).....	15
6 Filières Emballages Ménagers ET PAPIERS.....	16
6.1. Organisation de la filière des emballages ménagers.....	16
6.2. Modalité d'organisation de la collecte des emballages ménagers.....	16
6.3. Données sur les collectes des emballages ménagers.....	17
6.4 Moyens de la collecte sélective.....	18
6.5 Évolution des performances des collectes sélectives.....	19
6.6 Taux de détournement moyen d'emballages et papiers journaux.....	19
6.7 Fiche signalétique de la station de transfert de Ranteil.....	20
6.8 Synoptique du tri et de la valorisation des collectes sélectives.....	20
6.9 Fiche signalétique du centre de tri de Blaye les Mines.....	21
6.10 Données sur le tri des collectes sélectives.....	21
6.11 Particularités et évolutions	21

7 Filières Biodéchets.....	22
7.1 Organisation de la filière des bio-déchets.....	22
7.2 Fiche signalétique de la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL.....	23
7.3. Compostage individuel	24
8 Les déchetteries.....	24
8.1 Filières de valorisation et d'élimination et tonnages recueillis déchetteries.....	25
8.2 Organisation de la filière des déchets dangereux des ménages.....	26
8.3 Tonnages et repreneurs des déchets dangereux.....	26
8.4 Les déchets d'activités de soins à risques infectieux pour les patients en auto-traitement	27
9 Les déchets non ménagers.....	27
9.1 Organisation des filières de déchets non ménagers.....	28
9.2 Évolution des quantités de déchets non ménagers.....	28
10 Bilan.....	29
10.1 Synoptique de la collecte et du traitement des déchets.....	29
10.2 Répartition des tonnages et origine des déchets du territoire.....	29
10.3 Répartition par type de déchets des ménages suivant modes de collecte.....	30
10.4 Répartition des modes de traitement des déchets ménagers seuls.....	31
10.5 Bilan global des modes de traitement des déchets ménagers et assimilés.....	31
11 INDICATEURS FINANCIERS.....	32
11.1 Modalités d'exploitation du service public d'élimination des déchets.....	32
11.2 Les principales prestations rémunérées à des entreprises publiques ou privées.....	32
11.3 Les principales fournitures rémunérées à des entreprises privées sous contrats.....	32
11.4 Principaux investissement.....	33
11.5 Produits des droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou par des collectivités clientes.....	33
11.6 Coût et financement du service.....	33
12 Emploi et conditions de travail.....	34
12.1 Effectifs du service de collecte et de traitement des déchets.....	34
12.2 Mesures en faveur de l'hygiène et la sécurité.....	34
13 Bilan et perspectives.....	35
13.1 Bilan 2019.....	35
13.2 Perspectives 2020.....	35
14 Tableaux de bord de synthèse	36
15.1 Les dispositifs de collecte.....	36
15.2 Les dispositifs de traitement.....	36
15.3 Les données économiques.....	36
15.4 Les données environnementales.....	36

1 PRÉSENTATION

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a été créée au 1^{er} janvier 2003. Située à la frange Sud du Massif Central (aux pieds du causse du Ségala), elle s'inscrit dans le commencement de la partie large de la vallée du Tarn. Les derniers chiffres du recensement font apparaître une progression démographique régulière qui la place 2^{ème} agglomération de Midi-Pyrénées.

1.1 Un territoire



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois se compose de 17 communes, formant un bassin de vie autour de sa ville centre, ALBI, qui est la Préfecture du Tarn.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois couvre un territoire de 208,85 km².

1.2 Une dynamique

Découpage du territoire	Nombre de communes	Population légale 2015*	Population légale 2016*	Part/ population totale	Evolution 2011/2012 *	% habitat vertical
Zone A : ALBI	1	49475	49024	59,93%	-0,91%	20%
Zone B : ARTHES, CAMBON, CUNAC, FREJAIROLLES, PUYGOUZON, SAINT-JUERY, CARLUS, DENAT, LESCURE D'ALBIGOIS, SALIES	10	24488	24518	29,97%	0,12%	2%
Zone C : CASTENAU DE LEVIS, MARSSAC SUR TARN, LE SEQUESTRE, ROUFFIAC, TERSSAC	5	8084	8256	10,09%	2,13%	0%
	16	82047	81798	100%	-3,03%	14,6%

La population légale 2016 applicable au 1er janvier 2019 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est de **81 798** habitants avec une densité moyenne de population de 392 hab./km².

2 COMPÉTENCES EXERCÉES

La collecte et le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés est une compétence statutaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ainsi actée à sa création: « En matière de protection et de mise en valeur de l'Environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, et contre les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.../... »

2.1 Contexte

Jusqu'au 31 décembre 2004, les organisations territoriales existantes pour les collectes et le traitement des déchets ménagers ont été maintenues. Dès 2005, la collecte sélective en porte à porte a été étendue à tout le territoire et le regroupement des services de collectes et de traitement a été recherché.

2006 est l'année d'achèvement de la mise en place des collectes sélectives en porte à porte sur ALBI.

2007 est la 1^{ère} année pleine de référence et la collectivité lance des études pour l'optimisation.

Les 1^{ères} actions d'optimisation ont débuté sur 2008 avec la conteneurisation du périmètre de l'ex-SMCCV.

- Périmètre de l'ex-Communauté de Commune de l'Albigeois
- Périmètre de l'ex-SMCCV
- Périmètre de l'ex-SICTOM de Marssac



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois exerce ses compétences sur le territoire de ses 17 communes.

Les trois zones, dont ALBI constitue la zone A à part entière, correspondent à des organisations et niveaux de service différents qui sont maintenus sur chaque territoire.

La volonté de la collectivité d'homogénéiser les services de collecte en place, pour répondre aussi à un besoin d'optimisation, a débuté, en 2008, sur la zone B, et s'est achevée début 2009.

- Zone A : commune Albi seule - Régie Agglo
- Zone B : 11 communes – Régie Agglo
- Zone C : 5 communes – Entreprise privée

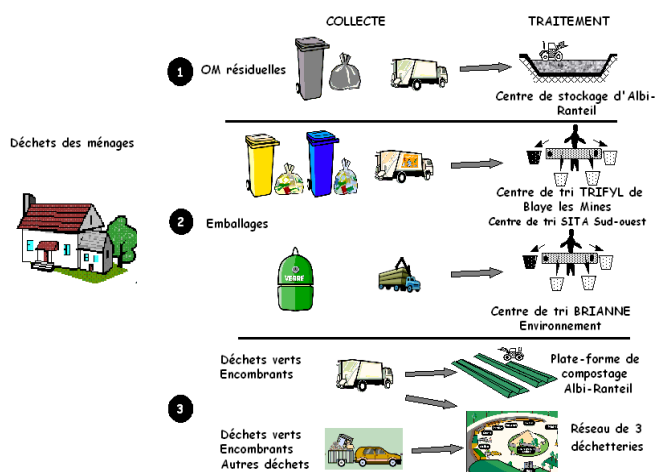
2.2 Répartition des compétences d'élimination des déchets

Compétences exercées	OMR	Verre	Journaux Magazines		Autres emballages		Bio-déchets	compostage individuel	Déchets apportés en déchèterie	Encombrants	Déchets dangereux	Cartons des professionnels	Tous déchets professionnels
Mode d'organisation	AV	PàP	AV	PAP	AV	PAP	PAP	composteurs	AV	PAP	AV	PàP	AV
Collecte													
Transfert/Transport													
Traitement													

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

3 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

3.1 La Zone A

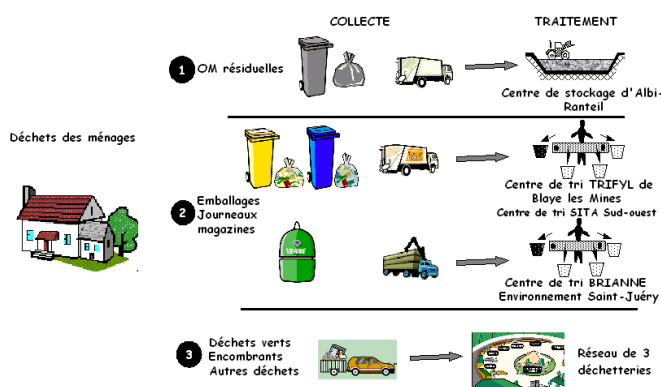


Secteurs et fréquences des collectes

	Centre ville	Couronne	Extérieurs 16 secteurs
Population	4602	4353	40520
OMR	C5	C2	C1
EMR + JMR	C1	C1	C1
Encombrant (1)	C1	C1	C1
Déchets verts (2)	C1	C1	C1

Les collectes ⁽¹⁾ et ⁽²⁾ sont sur appel ; ⁽²⁾ pour les personnes à mobilité réduite.

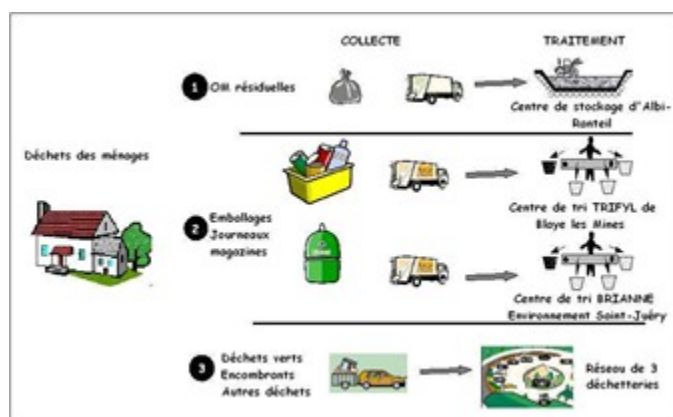
3.2 La Zone B



Secteurs et fréquences des collectes

	Bourgs 3 secteurs	Extérieurs 4 secteurs	Rural 3 secteurs
Population	11803	12635	
OMR	C2	C1	C1
EMR + JMR	C1	C1 ou C0,5	C0,5

3.3 La Zone C



Secteurs et fréquences des collectes

	Les bourgs 4 secteurs	Rural 1 secteur
Population	8084	
OMR collecte combinée	C1	C1
OMR seule	C1	
EMR + JMR Collecte combinée	C1	C1

4 LES MESURES DE PRÉVENTION

La Communauté d'agglomération déploie depuis début 2018 son programme d'économie circulaire. Composé de 30 actions à destination des ménages, des entreprises et des administrations, il apporte des alternatives à l'élimination des déchets en tant qu'ordures ménagères, informe, sensibilise, forme différents publics et met en place des leviers incitatifs.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : FAIRE PLUS ET MIEUX AVEC MOINS

NOUVELLES PRATIQUES DES PRODUCTEURS

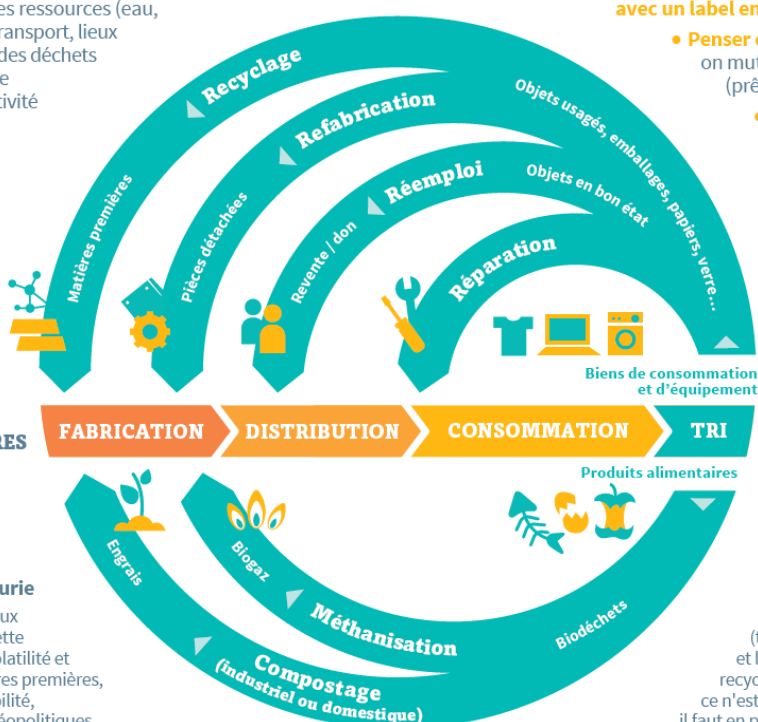
- **L'écologie industrielle et territoriale**
on mutualise l'utilisation des ressources (eau, énergie...) et des services (transport, lieux de travail...); par exemple, des déchets peuvent devenir une matière première pour une autre activité
- **L'écoconception**
on conçoit les produits pour limiter leurs impacts sur l'environnement sur tout leur cycle de vie
- **L'économie de la fonctionnalité**
on vend l'usage des biens plutôt que les biens eux-mêmes

NOUVEAUX COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS

- **Consommer moins et privilégier les produits avec un label environnemental**
- **Penser collaboratif**
on mutualise entre particuliers (prêt, location, échange)
- **Utiliser durablement**
on entretient et répare les objets pour les garder plus longtemps
- **Bien trier ses déchets**
on permet aux centres de traitement de récupérer des matières qui serviront à fabriquer de nouveaux objets

MOINS D'EXTRACTION DE MATIÈRES PREMIÈRES

- Certaines ressources sont menacées de pénurie
C'est le cas de nombreux métaux (cuivre, argent, zinc, nickel). Cette raréfaction va entraîner une volatilité et une hausse des prix des matières premières, mais aussi des risques d'instabilité, de tensions, voire de conflits géopolitiques.



MOINS DE DÉCHETS ET PLUS DE VALORISATION

- Le recyclage des déchets ne suffira pas !
Recycler consomme de l'énergie (transport, process industriels...) et les déchets ne sont pas tous recyclables, et quand ils le sont, ce n'est pas à l'infini. Par conséquent, il faut en produire moins.

Une offre de compostage individuel et collectif qui monte en puissance

En 2019, l'offre de compostage individuel se pérennise. Près de 500 composteurs ont été distribués. L'agglomération a participé à l'opération nationale « Tous au compost » avec plusieurs animations sur son territoire. 11 sites de compostage collectif ont été accompagnés et se sont implantés en pied d'immeuble, en entreprise ou dans des écoles. L'agglomération fournit gratuitement l'accompagnement méthodologique, les conseils techniques et les composteurs et bioseaux qui permettent de composter.

Un accompagnement à la gestion des déchets et au tri sélectif qui monte en puissance.

L'agglomération a réalisé 9 interventions en milieux scolaires et au sein d'administrations. De la simple formation au tri sélectif d'une durée d'1h à 1h30 à l'accompagnement global (diagnostic des déchets produits, identification des bonnes filières, accompagnement méthodologique...). Le service gestion des déchets est également présent et mobilisé avec des stands d'information et des animations sur les

Communauté d'agglomération de l'albigeois

événements et lors des temps forts nationaux ou européens : HabiTarn, Foire au vélo, Tous au Compost, Semaine de la réduction des déchets.

Réemploi

Le travail avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire et du réemploi a permis d'aboutir à la fin de l'année à la signature d'une convention multi partite engageant les 8 signataires dans la création d'une plate-forme locale de réemploi. Une première étape de cette plate-forme dans sa version virtuelle est prévue en 2020.

Le site internet Local'ocaz, service gratuit d'échanges entre voisins permettant le don ou la vente d'objets, est toujours actif sur le Grand Albigeois.

Des actions en direction des entreprises

L'agglomération a lancé en 2019 son opération d'Écologie Industrielle et Territoriale, l'un des nouveaux modèles économiques que promeut la collectivité auprès des entreprises. Elle vise à accroître les connexions et synergies entre les entreprises du territoire afin générer des gains économiques, environnementaux et sociaux. Plus de cinquante diagnostics ont été réalisés en tête à tête avec les chefs d'entreprise balayant les flux entrants et sortants de leur entreprise. 2 bourses inter-entreprises ont été organisées pour réunir ces chefs d'entreprises et leur permettre de définir les sujets prioritaires sur lesquels ils étaient prêts à collaborer. Ces sujets (achat mutualisé d'énergie, mutualisation de services, de formation, gestion des biodéchets, des déchets de bois,...) seront traités à l'occasion d'ateliers courant 2020. Des premières synergies ont pu être identifiées et concrétisées entre les participants (échange de matière, partage de locaux, de véhicules...) dès fin 2019.

Redevance spéciale

La mise en place de la Redevance Spéciale a été décidée par le Conseil Communautaire en juillet 2019. Elle concerne les entreprises et les administrations qui produisent plus de 750 litres de déchets par semaine et jusqu'à 10 000 litres. Les premières entreprises publiques et privées concernées ont été informées du dispositif au quatrième trimestre. Cette information et la contractualisation se poursuivent en 2020 pour une mise en œuvre effective au 1er janvier 2021. Dans ce cadre, les entreprises sont fortement accompagnées par l'agglomération dans la réduction et la meilleure gestion de leur déchets (diagnostic des déchets produits, identification des bonnes filières de traitement, formation des salariés au tri sélectif, ajustement des dotations de bacs,...).

Redéploiement de l'autocollant « Stop pub » via le Grand A pour toucher et informer un maximum de grand albigeois sur l'importance et les enjeux de la réduction des imprimés non sollicités : 800 000 tonnes distribuées en France en 2015, soit une moyenne de 12kg par habitant sur une année.

Dans l'Albigeois, seules 10% des boîtes aux lettres en sont dotées. Avec 5 000 nouveaux foyers de plus équipés, ce serait 200 tonnes de déchets évités, soit 30 000€ d'économies pour leur traitement.

Communauté d'agglomération de l'albigeois

Plate-forme de réemploi Localoccaz, nouveau service gratuit d'échanges entre voisins du territoire permettant le don ou la vente d'objets. Ces derniers peuvent réduire de 13 kg par an les déchets de chacun et évitent la fabrication de nouveaux objets et donc la consommation de matières premières supplémentaires.



Communauté d'agglomération de l'albigeois

Organisation de la collecte des textiles, linges et chaussures



La collecte des textiles constitue une collecte préservante en vue d'activités de réemploi ; en effet, 62% des textiles récupérés sont réutilisés le solde étant dirigés vers le recyclage.

Depuis le 1er janvier 2007, la responsabilité des entreprises vendant en France des TLC (les "metteurs en marché") a été élargie à la prise en charge des déchets issus de leurs produits : c'est la "Responsabilité Élargie du Producteur" (ou R.E.P.).

600 000 tonnes de TLC sont mis en marché en France chaque année, soit près de 10 kilos par an et par habitant. Développer les meilleures conditions pour réutiliser, recycler ou à défaut, valoriser sous d'autres formes les TLC usagés, constitue un enjeu collectif essentiel. En effet, moins de 2 kilos de TLC usagés faisaient l'objet d'une collecte séparée en 2009* et de 2,5 kilos en 2013*. L'objectif est d'atteindre près de 5 kilos par habitant d'ici 2019 (objectif fixé par l'agrément d'Eco TLC pour la période 2014-2019).

En 2019, la collecte de TLC (via le réseau des bornes textiles) sur l'Albigeois est de 257 tonnes représentant un ratio de 3,14 kg/hab.



58 points d'apport volontaire dédiés à la collecte des textiles linges et chaussures (TLC) sont implantés sur le territoire.

Ceux-ci sont mis à disposition par deux opérateurs qui ont conventionnés avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (SRCE et LE RELAIS).

Pour la filière TLC, Eco TLC est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour mettre en œuvre le dispositif. Ses travaux s'inscrivent dans une logique d'implication de l'ensemble des parties prenantes de la filière.



Les TLC collectés qui peuvent être reportés sont donnés ou revendus dans les boutiques des associations caritatives ou sur le marché du vêtement d'occasion, en France et à l'étranger. Ceux qui ne sont pas en assez bon état sont recyclés : transformés en chiffons d'essuyage ou remis à l'état de fibres pour être réintroduits dans la fabrication de nouveaux produits.

En facilitant le déploiement de la collecte sélective des TLC usagés, l'Agglo participe, avec Eco TLC, à la prévention de l'augmentation continue des volumes de déchets ménagers, et à préserver les ressources naturelles.



Le projet proposé par Eco TLC engage la filière textile – du producteur au recycleur en passant par le citoyen – dans une dynamique de progrès. Les actions proposées pour détourner les textiles usagés de la poubelle (sensibilisation au don, soutien à l'innovation, promotion des dispositifs de collecte, etc.) ont des impacts positifs sur le plan environnemental (réduction des déchets), économique (croissance durable pour les activités de récupération et de valorisation) et social (création d'emplois).

Communauté d'agglomération de l'albigeois

Indicateurs globaux de prévention

	2010 (année de référence)	2017	2018	2019	Évolution n/n-1 en %	Évolution 2010/2019 en %
Quantités de déchets ménagers et assimilés produits (Inertes compris) – DMA en tonnes	52 345	52 713	51866	51530	-0,65%	-1,56%
Ratio par hab.	659 kg	644 kg	632 kg	630 kg	-0,32%	-4,40%
Quantités d'ordures ménagères et assimilés produites – OMA en tonnes	28 170	28 878	29 112	29073	-0,13%	3,20%
Ratio par hab.	355 kg	352 kg	354 kg	355 kg	0,28%	0,00%
Quantités d'ordures ménagères résiduelles produites – OMR en tonnes	21 716	22 609	22 835	22743	-0,40%	4,73 %
Ratio en kg/hab.	273	276	278	278	0,00%	1,83 %
Quantités de déchets évités par compostage individuel en tonnes	1 371	1705	1931	2117	9,60%	54,4 %
Ratio en kg/hab.	17	21	23,5	25,88	10,12%	52,23%
Taux de valorisation (hors Inertes)	34,58%	43,62 %	43,48%	43,73%	0,57%	26,50%

Les quantités totales de déchets produites sur le territoire et gérées par l'agglomération sont en baisse à -1,7 % par rapport à l'année de référence en matière de prévention des déchets et baissent de 4,4% si on considère le ratio par hab.

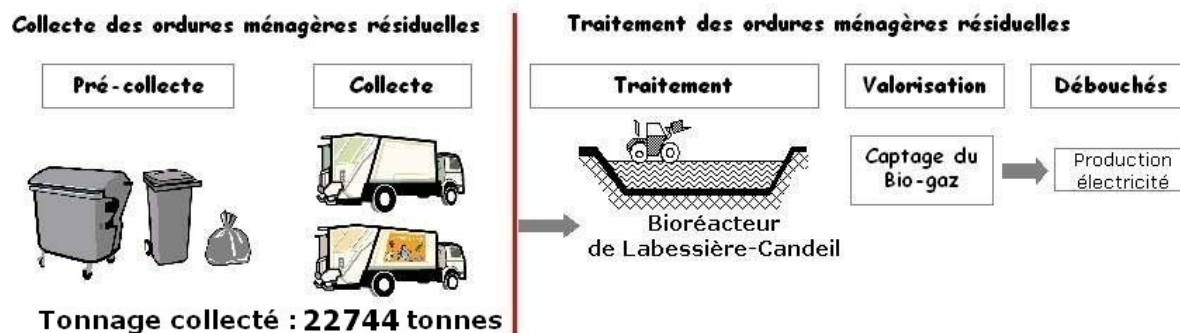
Les quantités de déchets évités par compostage individuel augmente grâce au nombre de composteurs placés chez les particuliers (+9,6 % de tonnes évitées).

Le taux de valorisation global des déchets progresse de 26,5 % sur la période 2010/2019.

5 ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure la collecte des ordures ménagères résiduelles en régie auprès de 91% de la population. Les 9% restant sont assurés par une entreprise privée.

5.1 Organisation de la filière des ordures ménagères résiduelles

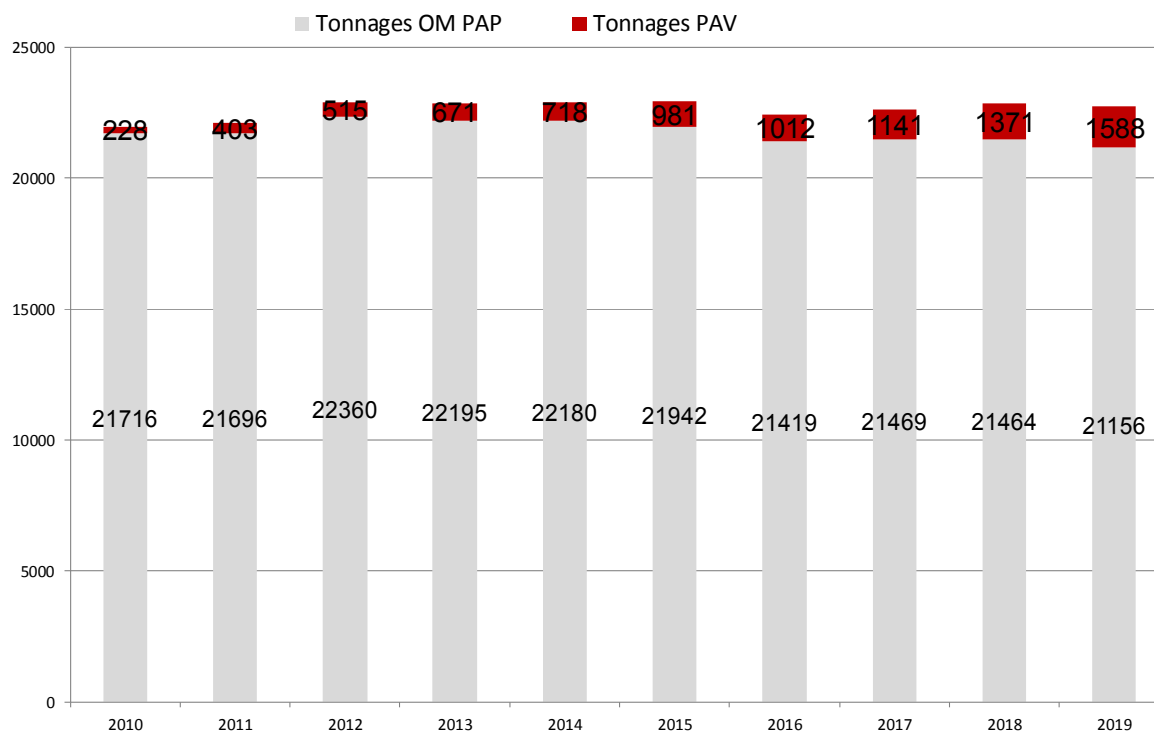


5.2 Données sur la collecte des ordures ménagères résiduelles

	Habitants desservis	Tonnes collectées	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Évolution ratio n/n-1 (%)
Collectes en Régie (PAP + PAV)	73542	20608	280	0,35%
Collectes Entreprise privée (PAP)	8256	2136	259	-3,35%
Totaux	81798	22744	278	0,00%

Les tonnages totaux collectés en 2019 sont très stables sans variation du ratio par habitant.

5.3 Évolution des tonnages



Communauté d'agglomération de l'albigeois

2005 : lancement des collectes sélectives. Les ordures ménagères résiduelles baissent de 12,43%.

2009 : baisse confirmée des OMR (- 3,5 %) et consolidée par l'impact de la crise économique.

2010 : hausse de 2,6% des OMR collectées, reprise niveau 2008 faussée par tonnages de fin 2009 qui ont été collectés en 2010 (mouvement social de décembre 2010).

2012 : hausse de 3% des tonnages (zone A : +4% ; zone B : -0,2% ; zone C : +1,7%)

2013 : les collectes en porte à porte baissent de 0,7% tandis que celles des points d'apport volontaire augmentent de 30%.

2014 : baisse de 1% des OMR, les tonnages de PAV progressent de 7,5%.

2015 : stabilité des OMR à +0,1%, les tonnages de PAV progressant de 36%.

2016 : baisse de 2,5% des quantités d'ordures ménagères résiduelles, les tonnages collectés en apport volontaire progressant de 3%.

2017 : stabilité extrême des ordures ménagères collectées en porte à porte tandis que l'apport volontaire progresse de 13% en quantités collectées

2018 : +0,99% des OMR mais +20,1% de l'apport volontaire

2019 : -1,4% des OMR en porte à porte et +16% en apport volontaire (au total -0,4%)

5.4 Données détaillées sur les zones de collecte

	Secteurs	Habitants desservis	Fréquence (Jours de collecte)	Contenant	Tonnages collectés en 2018	Total tonnages	Ratio par habitant (kg/hab/an)
Collecte en porte à porte	Zone A centre ville	4 587	C5 (lundi au samedi)	Sac	2 219,42	13 888,25	484
	Zone A couronne	4 341	C2 (mardi et samedi)	Bac	918,64		212
	Zone A extérieurs (16)	40 398	C1 (lundi au vendredi)	Bac	10 750,19		266
	Zone B Les bourgs (3)	11 767	C2 (lundi au samedi)	Bac ou libre	3 258,09	5 131,55	277
	Zone B extérieur et rural	12 647	C1 (lundi au vendredi)	Bac ou libre	1 873,46		148
	Zone C Prestations de services par entreprise	8 059	C1 ou C2 (lundi mardi jeudi vendredi)	Sac ou libre	2 136,14	2 136,14	265
Collecte en apport volontaire	Toutes zones	81 798	PAV OM	Sac	1 587,59	1 587,59	19

5.5 Répartition géographique et analyse des fréquences de collecte



Début 2009, la zone B en C1 est conteneurisée ainsi que PUYGOUZON et SAINT-JUERY passées de C2 en C1 en ordures ménagères.

La conteneurisation est une des pistes d'optimisation mise en œuvre à partir de 2008 couplée avec un passage généralisé en collecte hebdomadaire sur tout le territoire. Elle s'est poursuivie en 2010 sur la zone C. Seule ALBI est maintenue encore avec cinq collectes en centre ville et deux pour la 1^{ère} couronne.

Fréquences de collectes

	C2A	Observations
OMR C1	68%	Territoire non aggloméré important
OMR C2	26%	Centres bourgs
OMR C5	6%	Centre historique très dense d'Albi

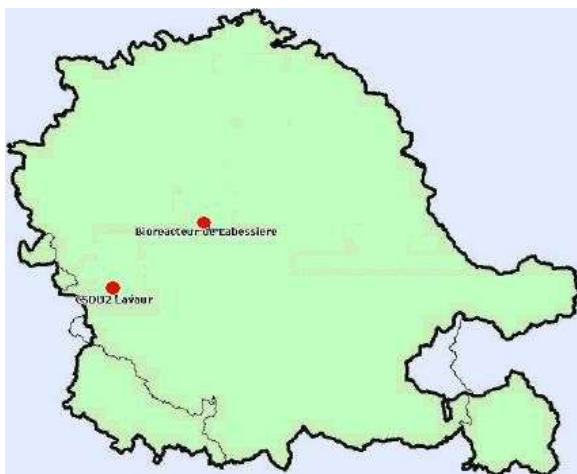
OMR C1, C2 ou C5

OMR C1

OMR C1

Communauté d'agglomération de l'albigeois

5.6 Présentation des unités de traitement dans le Tarn



Le département du Tarn ne compte plus que 2 unités de traitement des ordures ménagères résiduelles en 2011 (Bioréacteur de Labessière Candeil et CSDU de Lavour).

Les ordures ménagères résiduelles sont traitées par le bioréacteur de Labessière Candeil dont l'exploitant est le syndicat mixte départemental Trifyl avec qui la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a conclu un marché en 2012.

 Périmètre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers du Tarn

5.7 Fiche signalétique du bioréacteur de Labessière Candeil

Bioréacteur de Labessière Candeil	
Maître d'ouvrage et exploitant	Trifyl
Capacité autorisée de stockage	180 000 T/an
Tonnages Agglo enfouis	27 552 tonnes
Part des tonnages Agglo	15,00%
Traitement des rejets	Export des lixiviats en station d'épuration industrielle



5.8 Tonnages des déchets de l'agglomération pris en charge par le secteur Traitement

Nature déchets enfouis	Tonnages enfouis année n	% total	Tonnages enfouis année n-1	% n/n-1
OMR	22744	81,20%	22835	-0,40%
Refus de tri*	472	1,70%	478	-1,30%
Encombrants PAP	39	0,10%	44	-12,36%
Encombrants déchetteries	2093	7,50%	2193	-4,56%
Encombrants Pro	1146	4,10%	1019	12,48%
Balayage*	1531	5,50%	1233	24,18%
Total	27552	100%	27324	0,84%

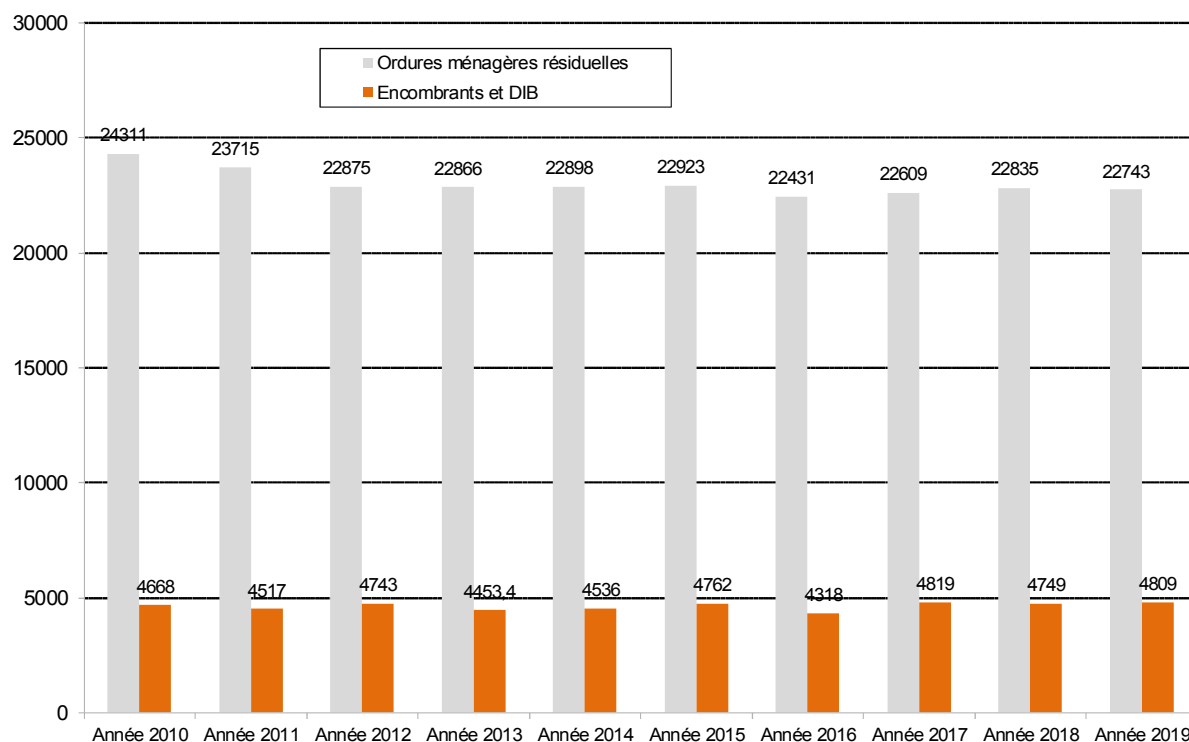
La collecte d'encombrants en porte à porte est réalisée sur la commune d'Albi et sur rendez-vous, ceci expliquant les faibles tonnages en jeu.

*Refus de tri enfouis directement par Trifyl à Labessière-Candeil (non comptabilisé dans le total)

**Déchets de balayage et des marchés de plein air de l'ensemble de l'agglomération.

Communauté d'agglomération de l'albigeois

5.9 Évolution des tonnages enfouis au CSDND ALBI – RANTEIL ou pris en charge sur le site de Ranteil pour transfert vers Labessière Candeil (à partir de novembre 2010)



La rubrique « Encombrants et DIB » est constituée par les encombrants des déchetteries (particuliers ou professionnels), les déchets de voiries, balayage et marchés de plein air.

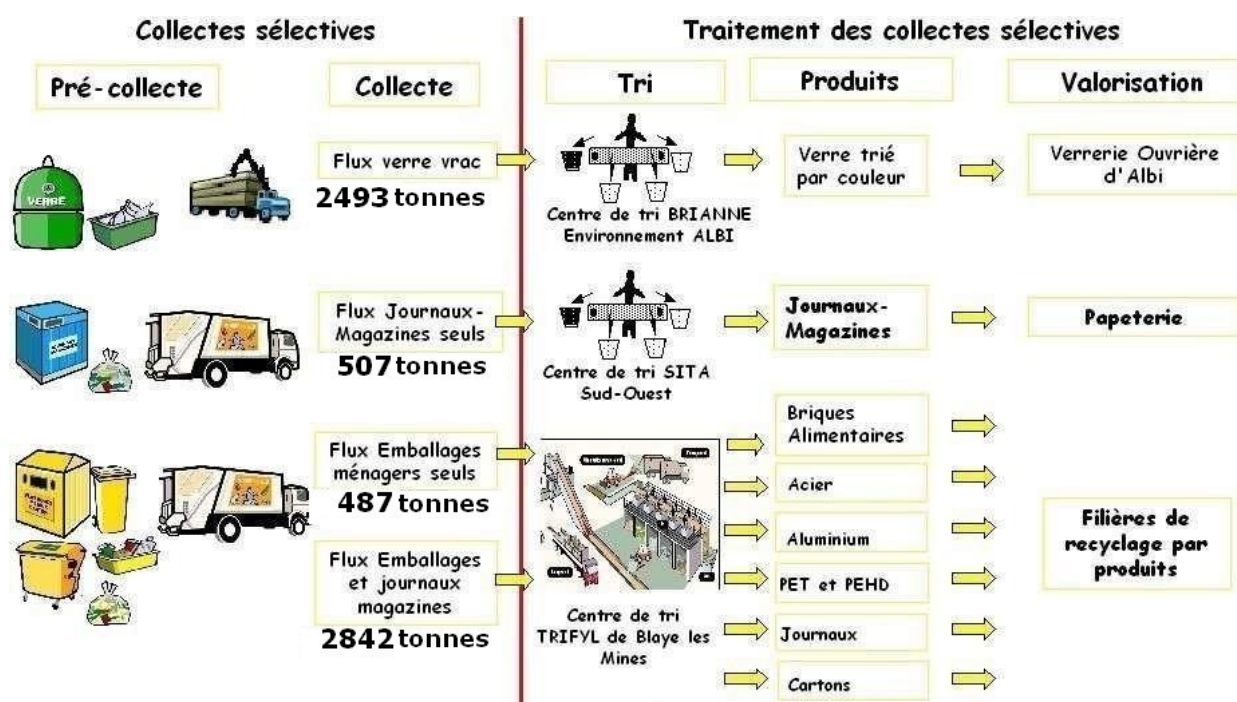
Observations

Le total des déchets pris en charge en 2019 et destiné à l'enfouissement est stable (-0,26%).

6 FILIÈRES EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois réalise les collectes sélectives hors verre en régie auprès de 91% de la population ; les 9% restant sont en prestations de service avec l'entreprise COVED sur le territoire de la zone C. Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire depuis avril 2010.

6.1. Organisation de la filière des emballages ménagers



6.2. Modalité d'organisation de la collecte des emballages ménagers

	Secteurs	Flux verre				Flux JRM seuls (journaux, magazines)				Flux EMR seuls (emballages)				Flux EMR avec JMR (journaux + emballages)			
		Modalités de collecte				Modalités de collecte				Modalités de collecte				Modalités de collecte			
		Modes	Cont.	Fréq.	Jour	Modes	Cont.	Fréq.	Jour	Modes	Cont.	Fréq.	Jour	Modes	Cont.	Fréq.	Jour
Zone A	Centre ville	AV	Conteneur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	PAP	Sac jaune	1	J
	Extérieurs	AV	Conteneur	-	-	PAP	Sac bleu	1	L-Ma-M-J-V-S	PAP	Sac jaune	1	L-Ma-M-J-V-S	-	-	-	-
Zone B	Zone B1	AV	Conteneur	-	-	PAP	Sac bleu	0,5	M - V	PAP	Sac jaune	0,5	M - V	-	-	-	-
	Zone B2	AV	Conteneur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	PAP	Sac jaune	1	M - J - V
Zone C		AV	Conteneur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	PAP	Caissette	1	L - Ma - J - V

100 % du verre est collecté en apport volontaire.

61,9% de la population est en collectes sélectives bi-flux porte à porte fréquence hebdomadaire et 7,6% en fréquence bimensuelle.

30,5% de la population est en collectes sélectives mono-flux porte à porte avec une fréquence hebdomadaire.

Communauté d'agglomération de l'albigeois

Particularités et évolutions :

L'installation de dispositif de collecte sélective en conteneurs enterrés se poursuit au gré des besoins spécifiques liés au type d'habitat desservi.

Au 31 décembre 2019, le territoire compte 274 (+16%) points d'apport volontaire enterrés répartis de la façon suivante :

- ▲ Emballages et papiers : 87;
- ▲ Verre : 57 ;
- ▲ Ordures ménagères résiduelles : 120

L'ensemble de ces équipements sont répartis sur 89 sites au sein des 16 communes de l'agglomération.



INSTALLATION DE CONTENEURS ENTERRÉS
 (QUARTIER DE CANTEPAU - ALBI)

6.3. Données sur les collectes des emballages ménagers

	Habitants desservis	Mode de collecte	Tonnages en sortie année n	Ratio par habitant (kg/hab/an)		Fourchette nationale ratio collecte
Flux 1 Verre AV	81798	AV	2493	30,5		25
Flux 2 JRM seuls	51514	PAP	507	9,8	19,3	AV : 16 PAP : 25
Flux 3 EMR seuls	51514	PAP	487	9,4		AV : 8 PAP : 16
Flux 4 EMR plus JRM	30284	PAP	2566	84,7		AV : 24 PAP : 41
Flux 5 EMR plus JRM	81798	PAV	276	3,4		
Total	81798	-	6329	77,4		AV : 34-64 PAP : 61-98

AV : apport volontaire; PAP : porte à porte

Le verre :

En 2019, les tonnages de verre progressent de 6,2%.

Le bilan depuis l'année de référence 2011 fait état d'une augmentation des quantités annuelles collectées de 30 %. Le programme d'amélioration lancé en 2012 (densification et renouvellement des colonnes à verre) continue à produire des effets sur les tonnages collectés et valorisés.

Le parc de colonnes à verre installées s'élève à 249 sur l'ensemble du territoire soit une densité de 30 colonnes pour 10 000 habitants (soit un point verre pour 328 habitants).

Le total des emballages papiers ménagers :

L'ensemble des tonnages de collecte sélective y compris le verre progresse légèrement à +0,8 % (ratio par habitant de 77,5 kg soit +1,3%).

Communauté d'agglomération de l'albigeois

6.4 Moyens de la collecte sélective



Pour assurer les collectes sélectives en porte à porte, le service en régie de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a organisé 25 circuits de collecte hebdomadaire et 5 circuits de collecte en fréquence bi-mensuelle.

La prestation de collecte effectuée par un opérateur privé sur la zone C réalise quant à elle la collecte sélective simultanément avec les ordures ménagères sur les 5 communes.

Le service en régie assure également la collecte en apport volontaire des conteneurs enterrés et semi-enterrés avec un camion-grue spécifique ; une prestation de service renforce également cette activité en desservant les zones denses d'habitat collectif.

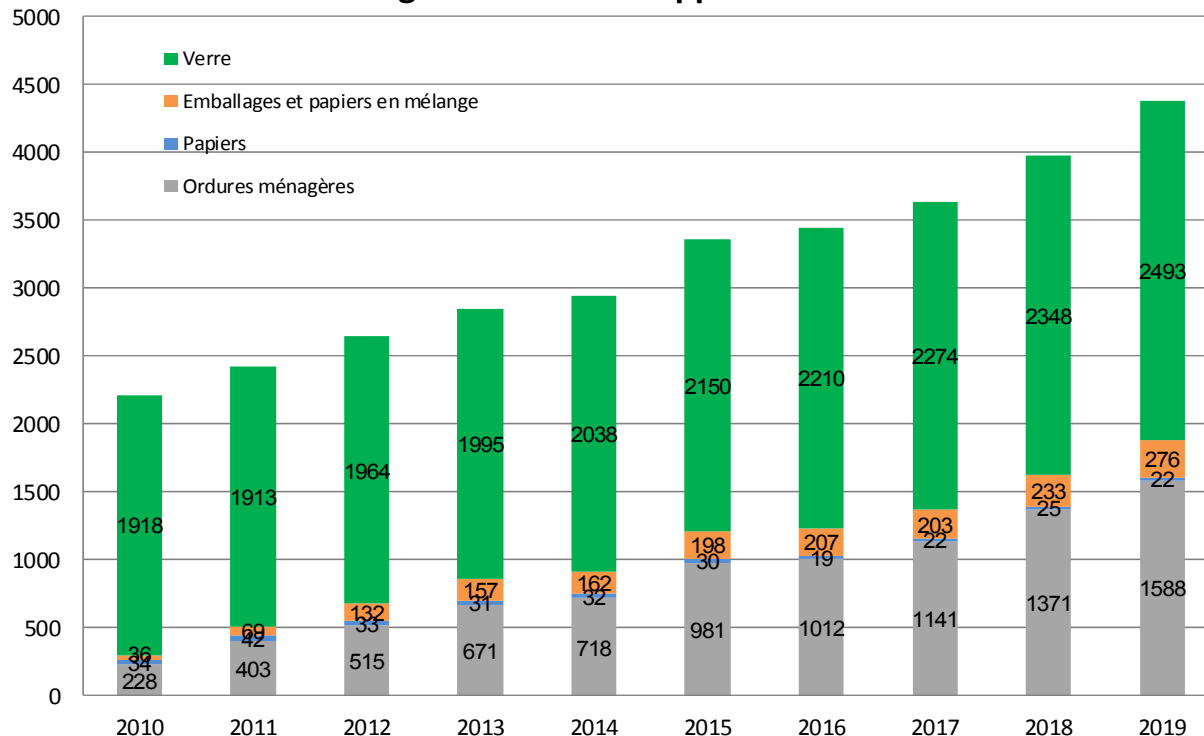
← Ci-contre, vidage d'un conteneur enterré

Infos Service : Collecte en point d'apport volontaire

En 2019, la collecte sélective hors verre en apport volontaire a produit 298 tonnes d'emballages et papiers collectés.

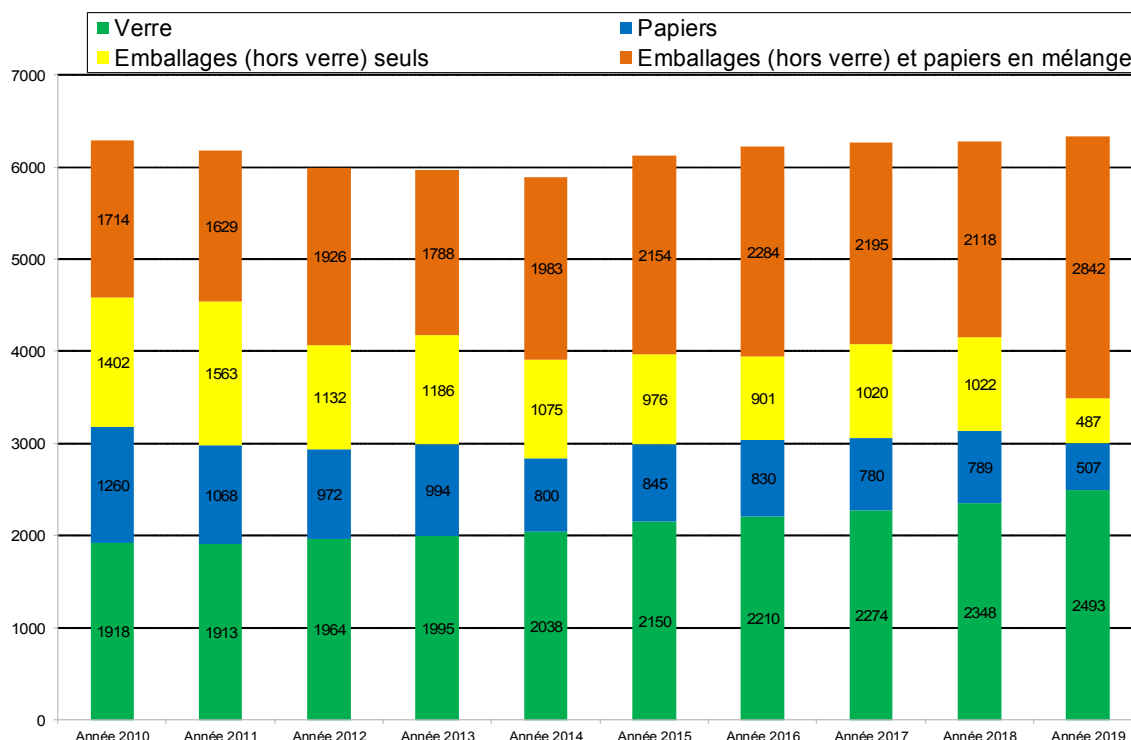
Le programme d'équipements de l'habitat collectif dense mené en partenariat avec Tarn Habitat permet notamment une meilleure desserte de ces zones en matière de collecte sélective des emballages et papiers.

Tonnages collectés en apport volontaire



Communauté d'agglomération de l'albigeois

6.5 Évolution des performances des collectes sélectives



2016 : baisse des tonnages papiers (stop-pub et modes de consommation) et une hausse des emballages collectés (y compris le verre qui progresse de 15,2% par rapport à 2010).

2017 : baisse des tonnages papiers (stop-pub et modes de consommation) et une hausse des emballages collectés (y compris le verre qui progresse de 15,2% par rapport à 2010).

2018 : stabilité des tonnages totaux mais poursuite de la hausse des performances du verre.

2019 : tonnage global de collecte sélective en hausse de 1% avec le verre toujours en progression à +6%.

6.6 Taux de détournement moyen d'emballages et papiers journaux

Ratios 2019

Ordures ménagères et assimilés (OMA) = ordures ménagères résiduelles + collecte sélective des emballages et papiers	355,4 Kg/hab/an
Emballages et journaux triés	77,4 Kg/hab/an
Taux de recyclage	21,77%

Faits significatifs

Le gisement total des ordures ménagères et assimilés baisse légèrement à -0,13% (ratio par hab. en hausse de 0,17%). Les ordures ménagères résiduelles évoluent à -0,4% en tonnages et restent stables en ratio par hab. Le ratio global de collecte sélective des emballages et papiers progresse en tonnage à 0,8% et en ratio de 1,2% (performance de 77,4 kg/hab.).

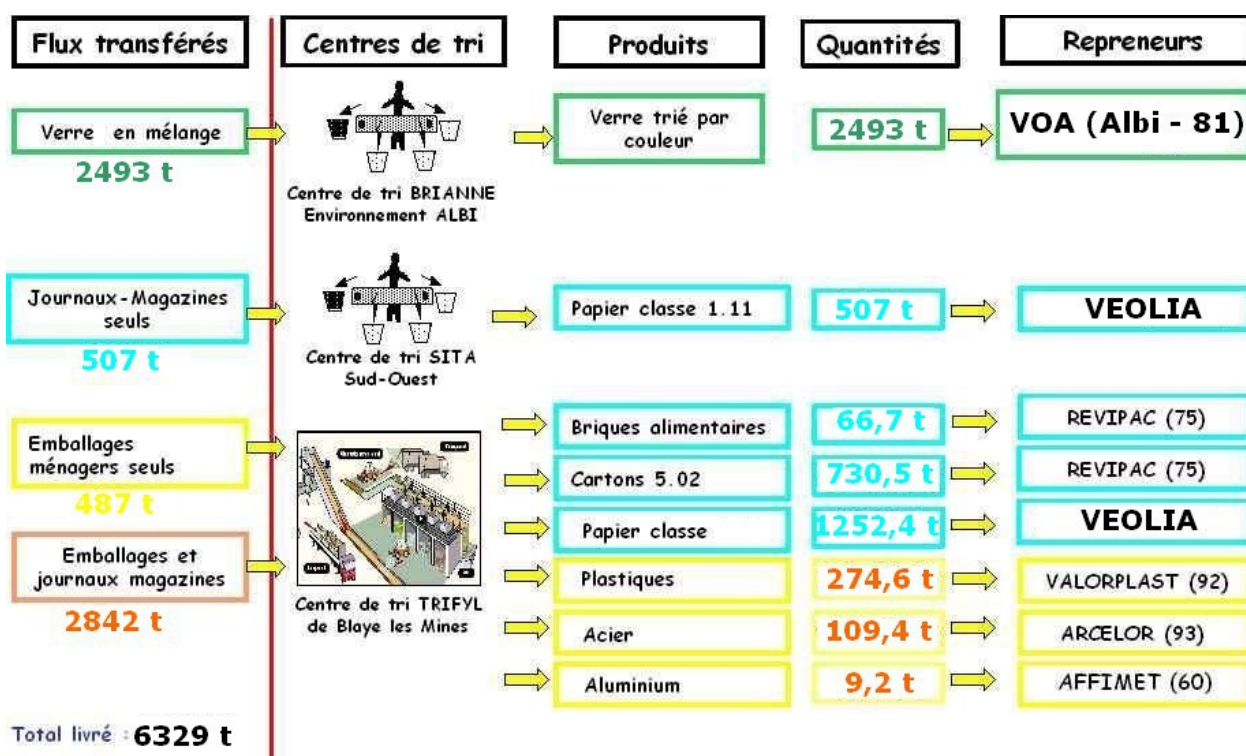
Communauté d'agglomération de l'albigeois

6.7 Fiche signalétique de la station de transfert de Ranteil

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure le transport de ses collectes sélectives vers les différents centres de tri par l'intermédiaire du centre de transfert installé sur le site de RANTEIL à Albi.

Centre de transfert ALBI - RANTEIL		Station de transfert réservé à la régie de collecte
Maître d'ouvrage	Communauté agglomération de l'Albigeois	
Exploitant	Communauté agglomération de l'Albigeois	
Arrêté d'autorisation	En date du 22 juillet 2010	
Technique utilisée	Déversement gravitaire sans compactage et approvisionnement par fonds mouvants alternatifs (FMA)	
Particularités	Bâtiment entièrement fermé Toiture photovoltaïque	

6.8 Synoptique du tri et de la valorisation des collectes sélectives



Communauté d'agglomération de l'albigeois

6.9 Fiche signalétique du centre de tri de Blaye les Mines



Centre de tri de Blaye les Mines	
Maître d'ouvrage	TRIFYL
Exploitant	TRIFYL
Capacité	15000 T/an
Caractéristiques techniques	Fosse, cabine de pré-tri, crible en étoile, électro-aimant, 2 lignes de tri, alvéoles de stockage, presse à balles et stockage des balles
Traitement des refus de tri	Enfouissement au centre de stockage de déchets non dangereux de Labessière Candeil

6.10 Données sur le tri des collectes sélectives

Produits	Tonnages valorisés										Taux de refus moyen
	Papier 1.11	Gros de magasin	Carton 5.02	Briques 5.03	Flaconnages plastiques	Acier	Aluminium	Verre	Films plastiques	Refus de tri	
Centre de tri BRIANNE Environnement SAINT-JUERY (81)	-		-	-	-	-	-	2493	-		0 %
Centres de tri TRIFYL BLAYE LES MINES (81)	782,4	470,04	730,5	66,7	250,02	109,4	9,22	-	24,54	471,78	14,17%

Les 14,17 % de refus moyen correspondent à 472 tonnes cumulées aux centre de tri de Blaye les Mines et centre de tri de Labruguière sur 3329 tonnes de tonnes entrantes.

6.11 Particularités et évolutions

En 2019, l'ensemble des flux de collecte sélective est en hausse sensible à environ +1%, le verre continuant à progresser à +6 % (ratio par habitant dépassant désormais les 30 kg).

Les tonnages de papiers collectés séparément en porte à porte s'établissent à hauteur de 507 tonnes sur l'ensemble du territoire.

Plus de 60% des tonnages de matériaux triés en centre de tri sont constitués par des fibreux (papiers et cartons).



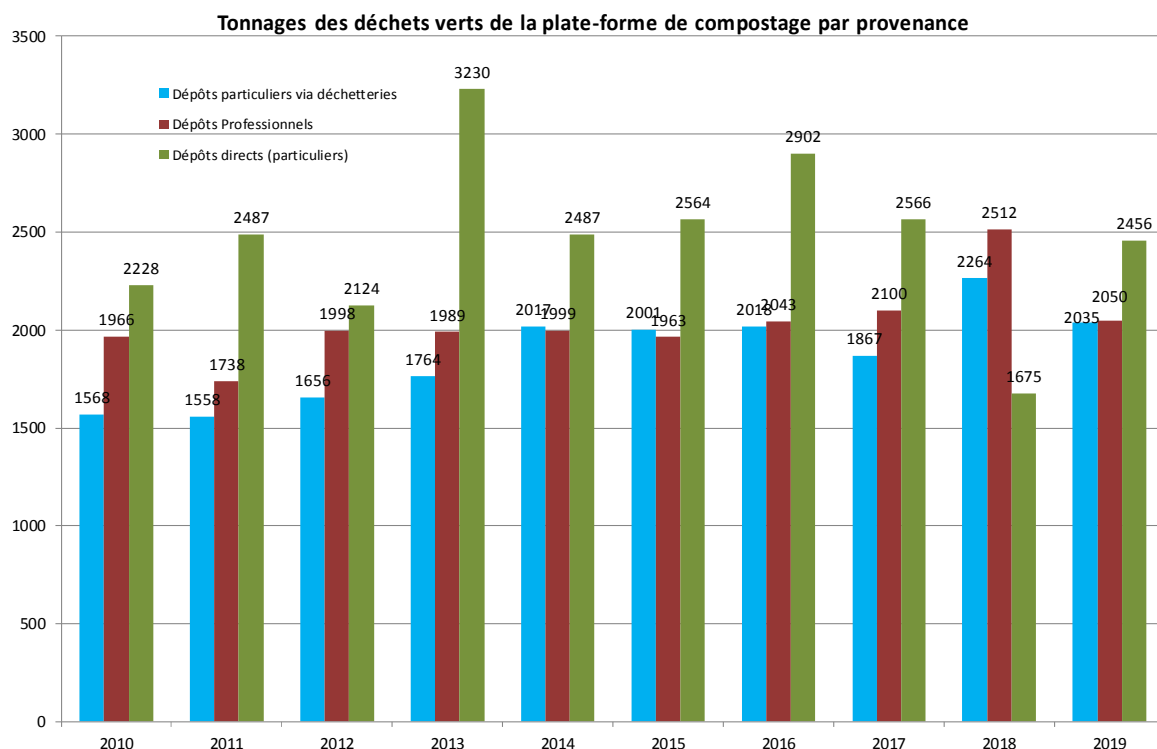
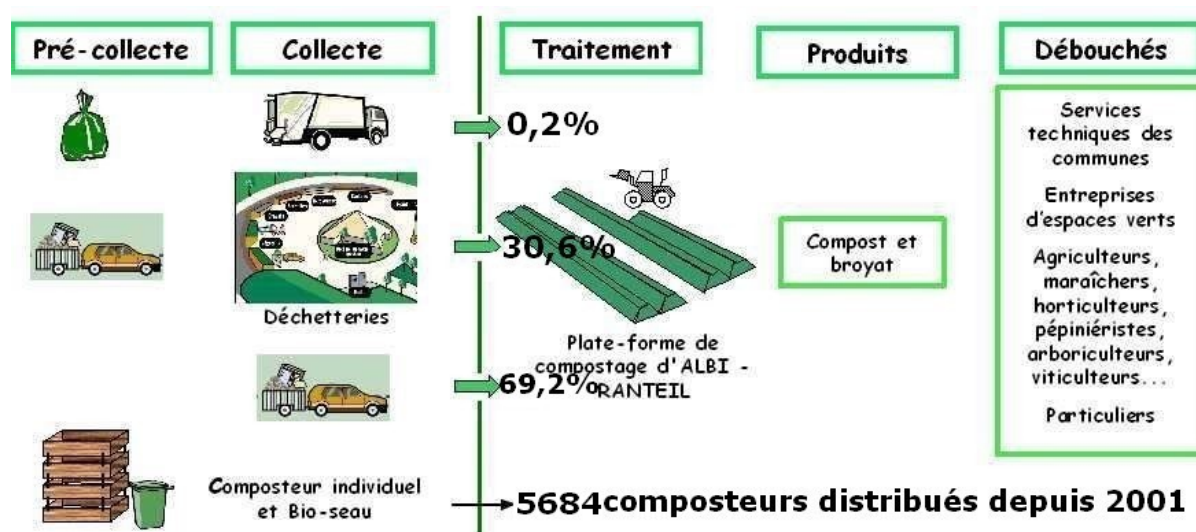
Faits significatifs

Les collectes sélectives ont une bonne qualité globale et les tonnages évoluent favorablement à la hausse par rapport à l'année précédente.

7 FILIÈRES BIODÉCHETS

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois réalise en régie une collecte de déchets verts en porte à porte sur ALBI sur appel auprès des personnes à mobilité réduite. La population de tout le territoire peut aussi déposer les déchets verts dans trois déchetteries et accéder à la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL. Enfin, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois continue de promouvoir la pratique du compostage individuel.

7.1 Organisation de la filière des bio-déchets



Communauté d'agglomération de l'albigeois

7.2 Fiche signalétique de la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL

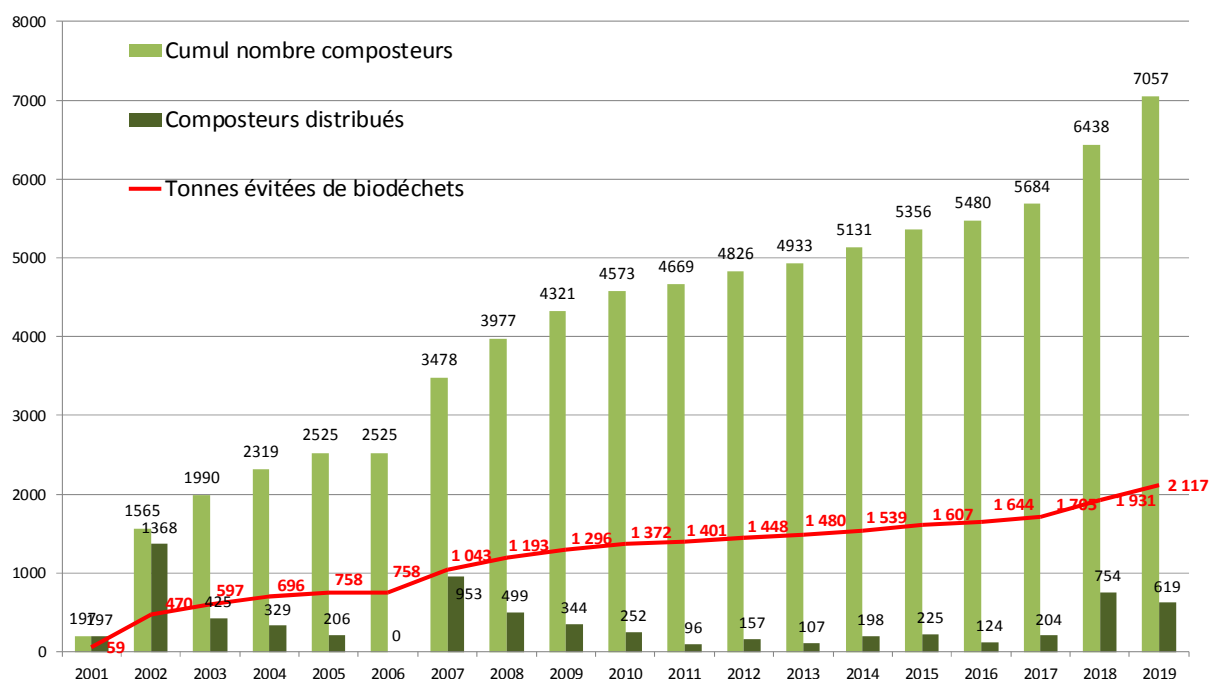
Plate-forme de compostage d'ALBI - RANTEIL	
Maître d'ouvrage	Régie
Exploitant	SEDE Environnement
Tonnages autorisés	10 000 T
Tonnage traité 2017	6542 tonnes
Part C2A ménages	62,00%
Technique utilisée	Broyage, compostage en andains, criblage



7.3. Compostage individuel

En 2019, 619 kits de compostage supplémentaires ont été distribués (composteur + seau de pré-collecte des déchets alimentaires + guide du compostage).

Depuis l'année 2007 que la Communauté d'agglomération promeut le compostage individuel en proposant des composteurs à prix réduit, ce sont 4532 composteurs qui ont été distribués ; dès 2001, le SITOMA avait déjà engagé la démarche en proposant le même dispositif sur le territoire. Ainsi en 15 ans, ce sont 7057 composteurs qui ont été proposés conduisant à un taux d'équipement d'environ 18 % (sur ménages fiscaux) satisfaisant pour ce genre d'opération. En outre, cela conduit à l'évitement d'environ 2100 tonnes de déchets qui, sans ce dispositif, auraient dû être collectés et traités (économies d'environ 400 000 € annuels en coût de collecte et de traitement).



Évolution du nombre de composteurs distribués sur le territoire et tonnages de biodéchets évités (chiffres en rouge).

8 LES DÉCHETTERIES

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois dispose de trois déchetteries sur son territoire.



La déchetterie de SAINT-JUÉRY dessert les habitants situés à l'Est de l'agglomération correspondant à 17 % de la population ; l'exploitation de la déchetterie de Saint-Juéry à l'Est a été reprise depuis le 1er janvier 2017 (précédemment gérée par TRIFYL)

La déchetterie de Gaillaguès reçoit les habitants majoritaires d'ALBI, plus LESCURE et CASTELNAU DE LEVIS, soit 48% de la population ;

La déchetterie de Ranteil draine un périmètre Ouest, Sud et Sud-Est équivalent à 35% de la population.

- Zone de chalandise de la déchetterie de Gaillaguès
- Zone de chalandise de la déchetterie de Saint-Juéry
- Zone de chalandise de la déchetterie de Ranteil

8.1 Filières de valorisation et d'élimination et tonnages recueillis déchetteries

Collecte	Produits acceptés	Repreneurs	Traitement
 Apports en déchetteries	Tout venant 2104 t	Trifyl	Enfouissement
	Gravats : 3146 t	ARR	Recyclage
	Ferrailles : 741 t	BRIANE Environnement	Tri et recyclage
	Cartons : 332 t	COVED	Recyclage
	Déchets verts 3465 t	Régie	Plate-forme de compostage ALBI - RANTEIL
	Bois : 1858 t	PAPREC	Tri et valorisation
	Textile : 27 t	LE RELAIS	Tri et recyclage
	Huiles 25 t	Carmausine de récupération + Oleo recycling	Recyclage ou valorisation
	DEEE : 687 t	ECOSYSTEMES	Démontage et Valorisation
	Piles 5 t	COREPILE	Recyclage
	Batteries 12 t	ETS MIQUEL	Recyclage
	DMS et emballages souillés 72 t	ECODDS + TRIADIS	Traitement et incinération
	Papiers 206 t	VEOLIA	Recyclage
	Mobilier 526 t	ECOMOBILIER	Recyclage

Nombres de visites en 2019 : Ranteil: 68 783 ; Gaillaguès : 66 654 ; Saint-Juéry : environ 55 000 ; soit près de 190000 visites au sein des trois déchetteries du territoire.

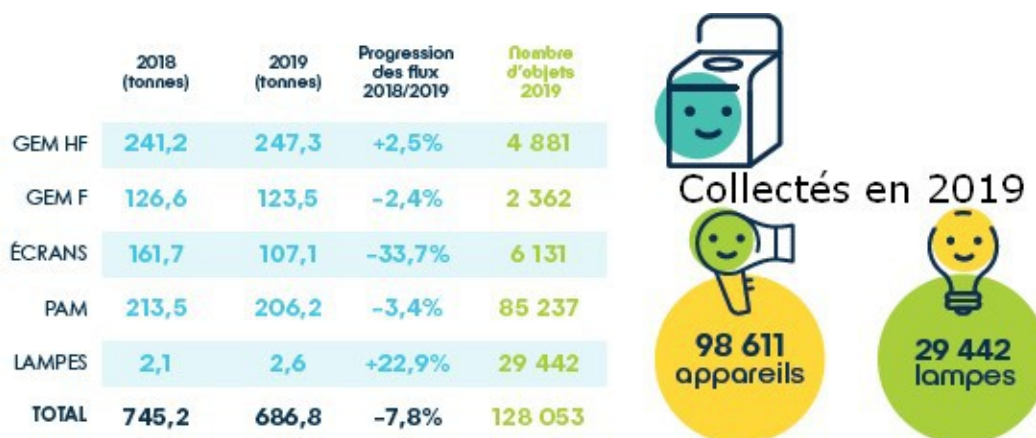
Infos Service : Déchetteries

Les trois déchetteries de l'agglomération ont reçu **12676** tonnes de déchets des ménages de l'agglomération, soit une diminution de 2,6 % des tonnages recueillis par rapport à 2018. Le ratio collecté est de **155 Kg/hab./an**, le ratio de la part valorisée s'élevant à 88 Kg/hab./an (hors gravats).

Communauté d'agglomération de l'albigeois

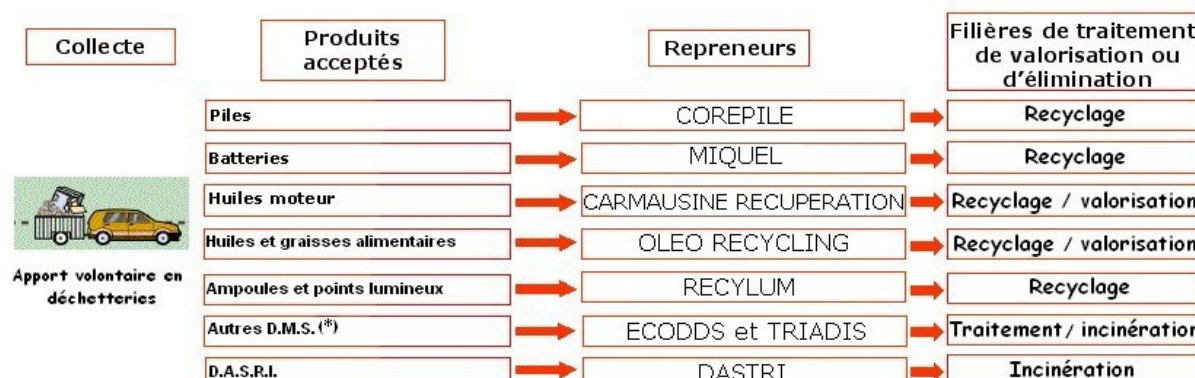
Ce mode de gestion prend en charge près de 30% du total des déchets ménagers produits sur le territoire avec un taux de valorisation performant de 77 % (hors gravats) sur les matériaux entrants.

Zoom sur les déchets d'équipements électriques et électroniques



GEM HF : gros électroménager hors froid ; GEM F : gros électroménager froid ; PAM : petits appareils ménagers.

8.2 Organisation de la filière des déchets dangereux des ménages



(*) Acides, bases, produits phytosanitaires, colles, vernis, peintures, solvants, diluants, leurs emballages, produits pâteux ou solides non réactifs, produits inconnus, aérosols autres que ménagers ou d'hygiène ;

8.3 Tonnages et repreneurs des déchets dangereux

Déchets dangereux	Repreneurs	Tonnages expédiés année n	Ratio par habitant (kg/hab./an)	Tonnages expédiés année n-1	Variation n/n-1
Piles	COREPILE	5,08	0,06	4,7	8,10%
Batteries	MIQUEL (81)	12,1	0,15	10,44	15,90%
Huiles usagées moteur	CARMAUSINE DE RECUPERATION (81)	22,93	0,28	23,61	-2,88%
Huiles et graisses alimentaires	OLEO RECYCLING (31)	2,66	0,03	2,93	-10,15%
Ampoules et points lumineux	SAS RECYCLUM (75)	2,7	0,03	2,14	26,21%
Autres D.M.S.	ECODDS et TRIADIS SERVICE (31)	72,03	0,74	73,53	-2,04%
D.A.S.R.I.	DASTRI	0,39	0,01	0,41	-4,10%
Cartouches	Collectors	0,24	0,03	0,24	0,00%
Capsules café	Nespresso	2,38	0,3	2,38	0,00%
TOTAL		120,51	1,47	106,54	13,11%

Communauté d'agglomération de l'albigeois

La collecte en déchetteries et le traitement des déchets dangereux présentant un risque pour l'environnement, les biens et les personnes sont assurés par le biais des déchetteries. En 2019, le ratio par habitant et par an est en hausse à 1,47 kg/hab./an. (+13%).

8.4 Les déchets d'activités de soins à risques infectieux pour les patients en auto-traitement

Les déchets de soins à risque infectieux font l'objet de puis la fin de l'année 2013 d'un contrat avec la société **DASTRI** dans le cadre du principe de responsabilité élargie du producteur (REP) qui permet de financer au niveau national la filière de collecte et de traitement des déchets par les producteurs.



Depuis novembre 2013, les officines font appel au dispositif national pour l'approvisionnement en contenants, les patients en auto-traitement pouvant, au choix, utiliser les points de collecte définis (dont les trois déchetteries de l'agglomération).

Quantités en kg collectés des DASRI sur le territoire de l'agglomération :

Les points de collecte (PDC) sous convention sont les déchetteries de l'agglomération. Sont indiquées également les points de collecte hors convention que sont les pharmacies qui constituent les points d'apports principaux pour les patients en auto-traitement (ces quantités ne sont pas comptabilisées dans le bilan tous déchets du territoire).

Total territoire	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Total Territoire
PDC CONVENTION	10,75	71,85	9,05	7,66	6,43	103,21	7,19	9,02	75,60	4,26	58,09	30,29	393,40
PDC HORS CONVENTION	103,60	303,06	31,08	71,91	140,22	238,18	80,24	151,29	206,70	83,11	158,67	223,34	1791,40
TOTAL	114,35	374,91	40,13	79,56	146,65	341,39	87,43	160,31	282,30	87,37	216,76	253,63	2184,80

9 LES DÉCHETS NON MÉNAGERS

La déchetterie professionnelle de RANTEIL permet de prendre en charge certains déchets des activités du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Ce dispositif est une solution pour les entreprises, qui mettent en place progressivement leurs propres filières directes de reprise / valorisation et, d'autre part, pour les petites entreprises, les artisans et autres petits commerces, producteurs de déchets d'activités (néanmoins assimilables aux déchets ménagers) qui ne peuvent être pris en charge par les collectes en porte à porte.

Le tissu économique de l'agglomération, riche de PME et PMI ainsi que d'activités individuelles, est le pourvoyeur largement majoritaire des apports de déchets non ménagers sur la déchetterie professionnelle de Ranteil.

Par ailleurs, des déchets assimilés aux déchets ménagers (déchets non ménagers) sont également pris en charge lors des collectes en porte à porte, néanmoins le règlement de collecte en vigueur prévoit une limitation hebdomadaire du volume pris en charge à 750 litres pour les déchets non inertes et non dangereux collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

9.1 Organisation des filières de déchets non ménagers



Déchetterie professionnelle de Ranteil

9.2 Évolution des quantités de déchets non ménagers

Collecte	Produits acceptés	Repreneurs	Traitement
Déchetterie professionnelle	Tout venant : 1293 t	TRIFYL (81)	Enfouissement
	Gravats : 1253 t	Albi Remblais Recyclés (81)	Recyclage
	Ferrailles : 166 t	BRIANE (81)	Tri et recyclage
	Cartons : 170 t	COVED (81)	Recyclage
	Déchets verts 2050 t	Régie	Plate-forme de compostage ALBI - RANTEIL
	Bois : 807 t	SEOSSE (40)	Tri et valorisation
	Papiers : 84 t	SITA SUD OUEST	Tri et valorisation

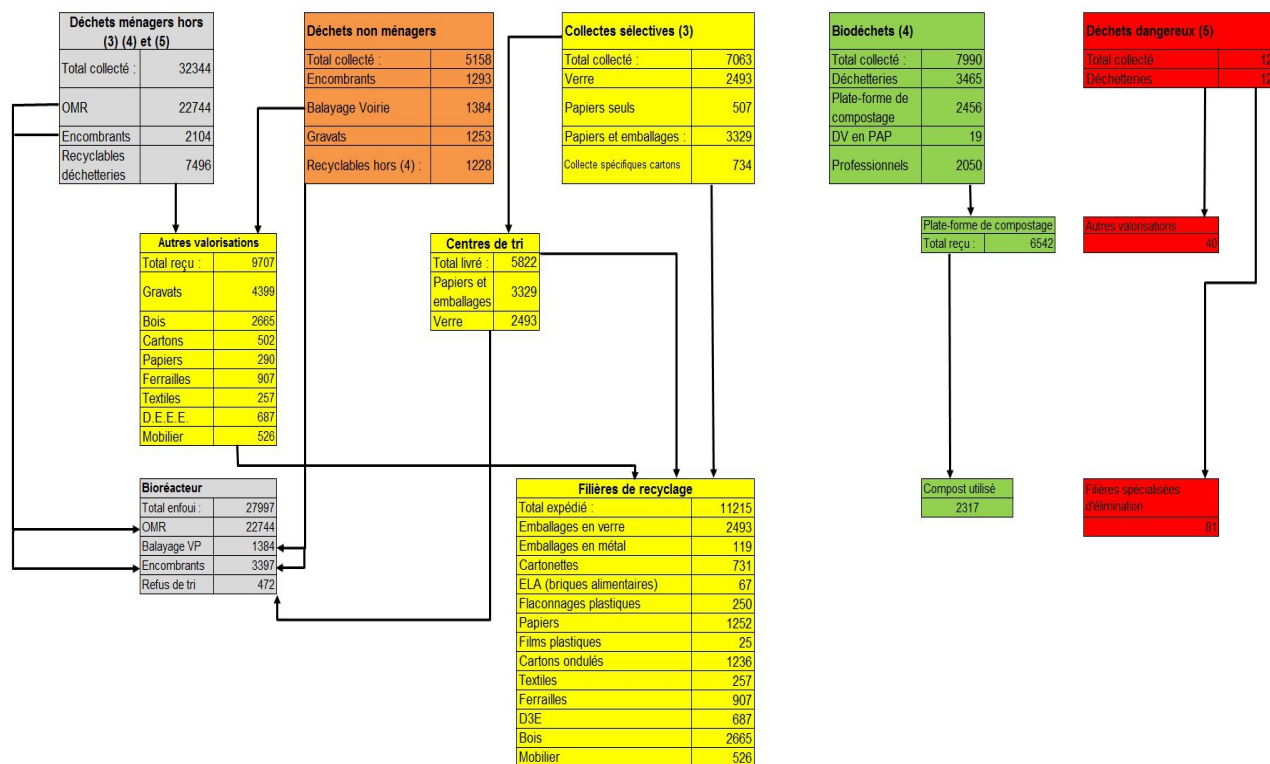
Les déchets des professionnels reçus sur le site d'ALBI - RANTEIL en 2019 représentent 5823 tonnes soit une diminution de 0,6 % par rapport à l'année précédente. Le tout venant enfoui, avec 1293 tonnes, est en hausse de 27 %, la réception de gravats augmentant aussi de 9 %.

Le taux de valorisation global des matériaux (hors gravats) s'élève à 72 %.

10 BILAN

Le synoptique de synthèse ci-dessous présente un bilan de tous les déchets par flux, origine, en collecte et traitement et dont la production est imputable au territoire de l'agglomération.

10.1 Synoptique de la collecte et du traitement des déchets



10.2 Répartition des tonnages et origine des déchets du territoire

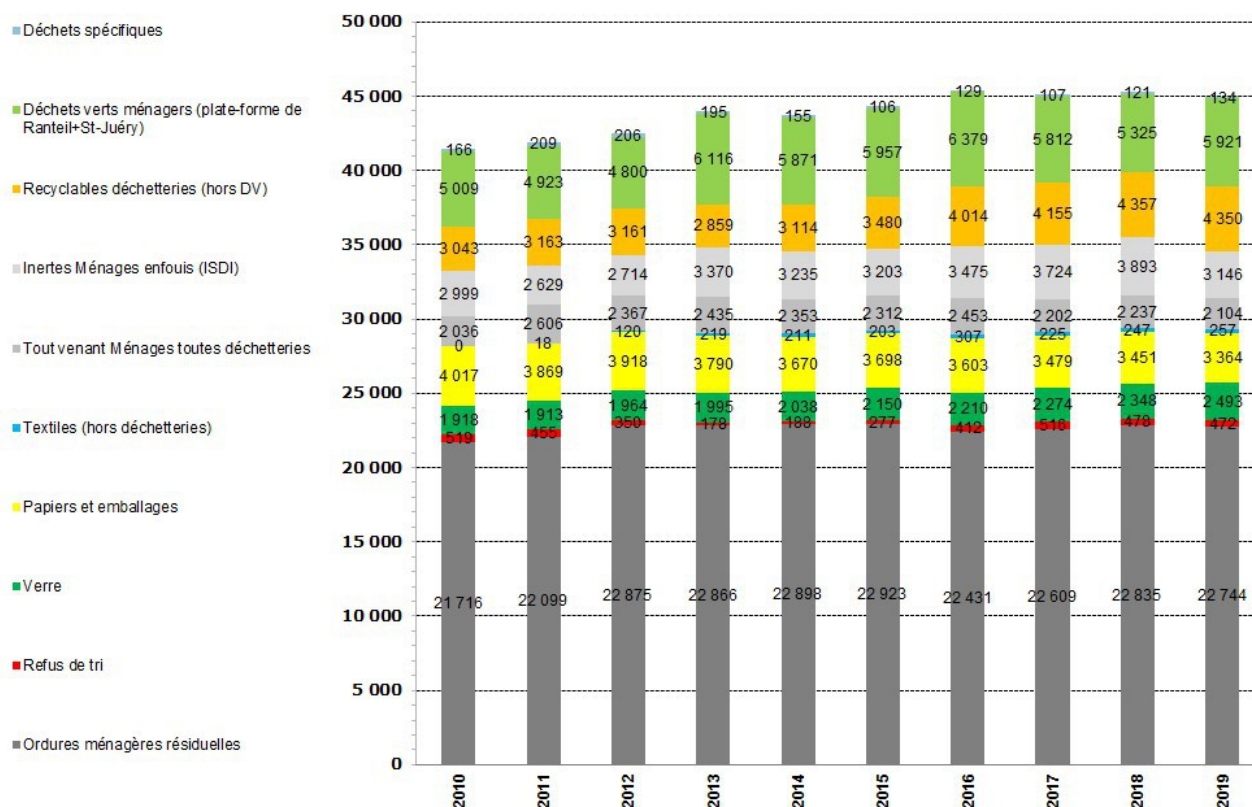
Tonnages de déchets collectés	Tonnages Année n	% /total	kg/hab
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	22 744 t	44,1%	278
Inertes des ménages enfouis	3 146 t	6,1%	38
Verre	2 493 t	4,8%	30
Emballages et papiers	3 836 t	7,4%	47
Déchets verts des ménages	5 921 t	11,5%	72
Recyclables ménages en déchetteries	4 350 t	8,4%	53
Encombrants déchetteries et PàP	2 104 t	4,1%	26
Déchets dangereux	121 t	0,2%	1
Textiles des ménages hors déchetteries (PAV textiles)	257 t	0,5%	3
Déchets non ménagers	6 558 t	12,7%	80
Total des tonnages collectés	51 530 t	100,0%	630

Ainsi **44972 tonnes** (soit 87 % du total) sont issues de la gestion des déchets des ménages incluant néanmoins les déchets professionnels collectés par le biais des collectes en porte à porte.

Les ménages produisent 550 kg/hab. De déchets en 2019 dont 59 % sont collectés en porte à porte et 35 % sont collectés via les déchetteries et la plate-forme de compostage.

10.3 Répartition par type de déchets des ménages suivant modes de collecte

Type déchets	OM résiduelles	Verre	JRM et ERM	Déchets verts	Encombrants	Autres déchets	Déchets dangereux	Totaux
Mode de collecte	Porte à porte	AV	Porte à porte et apport volontaire	Porte à porte Déchetteries et compostière	Déchetteries et porte à porte	Déchetteries	Déchetteries	-
Tonnages totaux collectés	22 744	2 493	3 836	5 921	2 104	7 753	121	44 972
Part / total en %	50,57%	5,54%	8,53%	13,17%	4,68%	17,24%	0,27%	100,00%



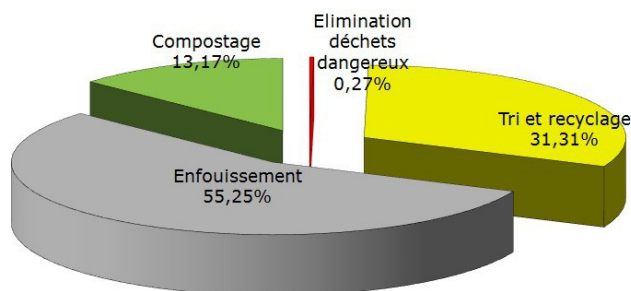
Constat et évolutions

Le graphique ci-contre prend en compte tous les déchets d'origine ménagère (tous modes de collecte confondus), pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.

En 2019, la production globale de déchets ménagers par habitant diminue de 0,6 % par rapport à 2018. Les quantités d'ordures ménagères résiduelles sont stables à 278 kg/hab. tandis que les déchets recyclables valorisés (tous flux et modes de collecte) progressent à +1,3%.

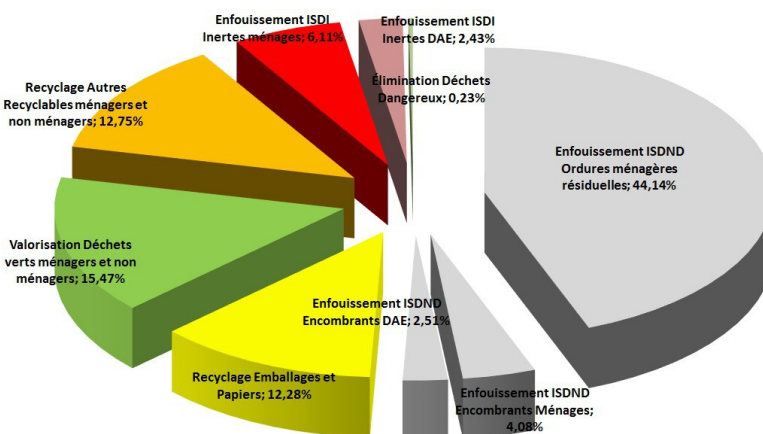
10.4 Répartition des modes de traitement des déchets ménagers seuls

Type déchets	OM résiduelles	Verre	JRM seuls	EMR seuls	JRM + EMR	Déchets verts	Encombrants	Inertes	Autres déchets valorisables	Déchets dangereux	Totaux
Nature de la valorisation	Bioréacteur	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Compostage	Bioréacteur	Enfouissement Inertes	Tri et recyclage	Elimination	-
Tonnages totaux collectés	22 744	2 493	507	487	2 842	5 921	2 104	3 146	4 607	121	44 972
Tonnages dirigés vers une filière de valorisation	0	2 493	507	487	2 842	5 921	2 104	0	4 607	0	18 961
Taux de collecte en vue d'une valorisation	42,16%										



10.5 Bilan global des modes de traitement des déchets ménagers et assimilés

Total		Enfouissement ISDND			Recyclage	Valorisation	Recyclage	Enfouissement ISDI		Élimination
		Ordures ménagères résiduelles	Encombrants Ménages	Encombrants DAE	Emballages et Papiers	Déchets verts ménagers et non ménagers	Autres Recyclables ménagers et non ménagers	Inertes ménages	Inertes DAE	Déchets Dangereux
Habitants	81798	81798	81798	81798	81798	81798	81798	81798	81798	81798
Tonnes	51530	22 744	2 104	1293	6 329	7 971	6 569	3 146	1253	121
kg/hab.	630	278	26	16	77	97	80	38	15	1
Part / total en %		44,14%	4,08%	2,51%	12,28%	15,47%	12,75%	6,11%	2,43%	0,23%



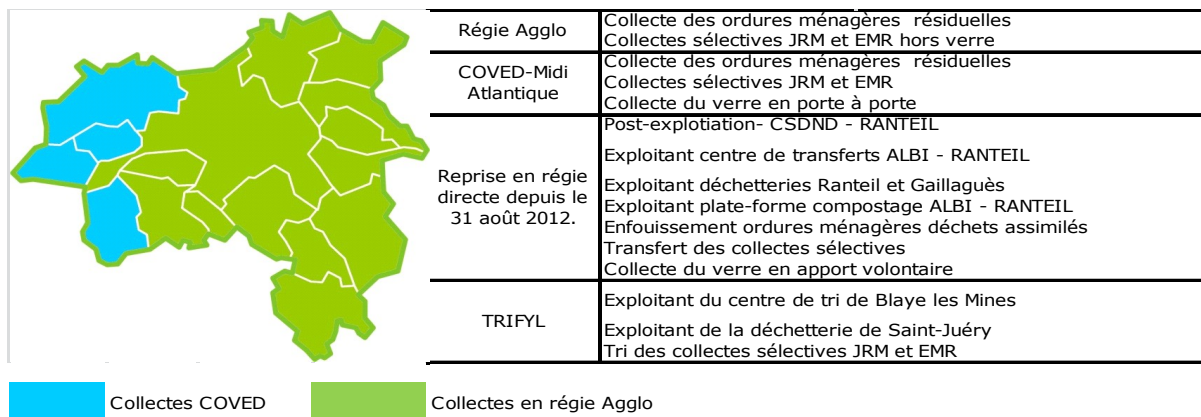
Constat et évolutions

Le taux de collecte en vue d'une valorisation s'élève à 40,5 % en 2019 pour l'ensemble des déchets ménagers et assimilés ; il est à noter que les 44,14 % de déchets enfouis sont traités par le procédé du bioréacteur et font l'objet d'une valorisation énergétique partielle.

11 INDICATEURS FINANCIERS

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure la collecte des ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives, le transfert, le traitement et le tri à travers sa régie directe ainsi qu'un opérateur public et une entreprise privée.

11.1 Modalités d'exploitation du service public d'élimination des déchets



11.2 Les principales prestations rémunérées à des entreprises publiques ou privées

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Montant en K€ TTC
TRIFYL	Traitement des déchets ménagers résiduels	Marché public de 4 ans	2191
TRIFYL	Tri des emballages et papiers issus de la collecte sélective	Marché public de 4 ans	593
SEDE Environnement	Exploitation de la plate-forme de compostage	Marché public de 1 an renouvelable 3 fois	246
COVED Midi-Atlantique	Collectes diverses : · Ordures ménagères résiduelles ; · Collectes des emballages et papiers en porte à porte.	Marché public de 4 ans	307
PLASTIC OMNIUM	Lavage et maintenance des conteneurs enterrés grands volumes	Marché public de 2 ans renouvelable une fois	29,4

11.3 Les principales fournitures rémunérées à des entreprises privées sous contrats

Nom de l'entreprise	Nature de la fourniture	Type de contrat et durée	Montant en K€ TTC
PTL (PLASTIQUE ET TISSAGES DE LUNERAY)	Fourniture de contenants souples (sacs) pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	Marché à bon de commande sur 4 ans	117
PLASTIC OMNIUM	Fourniture d'équipements enterrés de collecte en apport volontaire	Marché annuel à bon de commande renouvelable 3 fois	110
	Fourniture de contenants rigides (bacs roulants) pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	Marché à bon de commande sur 4 ans	109,8

11.4 Principaux investissements

Nature de l'investissement	Montants en K€ TTC	Répartition en %
Achat de contenants de collectes	109	18,00%
Grosses réparations véhicules	20	15,00%
Équipements enterrés de collectes	110	30,00%
Acquisition d'un véhicule benne à ordures ménagères pour la collecte	179	37,00%
Total	418	100%

En 2019, les principaux investissements se concentrent sur les renouvellements de véhicules et leur maintenance.

11.5 Produits des droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou par des collectivités clientes

Le montant des produits s'élève à 526 403,30 €H.T.

11.6 Coût et financement du service

Indicateurs économiques collecte et traitement	en K€	en €/hab
Charges liées aux collectes et aux traitements (coût complet TTC)	11 539,22	141,07
Recettes industrielles : vente de matériaux, de compost, d'énergie,...	971,42	11,88
Coût technique du service	10 567,80	129,19
Soutiens des sociétés agréées : Eco-Emballages, Adelphe,...	783,82	9,58
Coût total du service public à la charge de la collectivité	9 783,98	119,61

Les recettes et soutiens de l'année couvrent 15 % des charges du service. Le coût global de fonctionnement augmente de 3,9 %.

Coût complet par zone		Coût OMR en k€	Coût sélectif en k€	Amortis. & Emprunts en k€	Total charges en k€	Recettes en k€	Coût à charge en k€	Coût en €/ hab.
Territoire	Opérateurs							
Zone A	Régie, Trifyl	3719,48	1987,18	1453,26	7159,92	1049,23	6110,69	124,65
Zone B	Régie, Trifyl	1622,24	971,11	702,81	3296,16	524,74	2771,42	113,04
Zone C	COVED, Trifyl	554,26	302,55	226,33	1083,14	181,27	901,87	109,24
Totaux		5895,98	3260,84	2382,4	11539,22	1755,24	9783,98	119,61

Le produit de la TEOM croît de 3 % tandis que le coût technique augmente de 2,6 %. Le niveau de recettes s'élève à 1755 k€.

	2018		2019	
TEOM perçue auprès des usagers	11921 k€	145 €/hab.	12195 k€	149 €/hab.
Coût complet	9537 k€	116,24 €/hab.	9 783,98 k€	119,61 €/hab.

12 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La politique de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en matière d'emploi est de privilégier les personnels permanents pour assurer le service.

Les équipages de collecte sont composés d'un chauffeur et deux ripeurs qui utilisent le parc de 18 véhicules spéciaux (camions-bennes) aux normes les plus récentes. Le secteur Collecte du service Gestion des déchets dessert ainsi 12 communes du territoire du lundi au samedi.

Le secteur Traitement organise les transferts de déchets vers les exutoires de traitement, la collecte en apport volontaire (colonnes à verre et conteneurs enterrés) ainsi que l'exploitation de divers équipements comme les déchetteries, la plate-forme de compostage ainsi que la station de transfert.

La post-exploitation (suivi trentenaire et surveillance) de l'ancien site de stockage de déchets non dangereux est également assurée.

12.1 Effectifs du service de collecte et de traitement des déchets

Emplois 2019	EFFECTIFS Effectif au 31/12/2019	STATUT			
		Titulaires	Contractuels	Emplois aidés	Saisonniers
TOTAL Emplois	83,55	75	7	0	1,6
Agent Collecte	60,4	53	6	0	1,4
Agents Traitement	12,15	11	1		0,2
Mécanicien	1	1			
Agents relations usagers	3	3			
Agents administratifs	2	2			
Encadrement intermédiaire	2	2			
Cadres	3	3			

Le recours aux saisonniers est réalisé pendant 8 semaines pour la collecte à raison de 9 agents tandis que le secteur Traitement emploie 1 saisonnier pendant les deux mois d'été.

En 2018, l'effectif permanent a été renforcé par des contractuels représentant 7 équivalents temps pleins sur l'année ; ces agents assurent les remplacements des agents en maladie ainsi que des agents reclassés.

12.2 Mesures en faveur de l'hygiène et la sécurité

Les bennes sont équipées de systèmes performants de levage qui ont montré leur efficacité en terme de réduction de la pénibilité et donc des accidents de travail. La généralisation, à tout le territoire, de la conteneurisation est donc aussi une mesure de sécurisation de la manutention pour tous les ripeurs.

Les principales améliorations obtenues résident néanmoins dans le renouvellement du parc des bennes à ordures ménagères qui apporte un confort et une sécurité accrue pour l'ensemble du personnel tout en permettant une productivité plus élevée.



13 BILAN ET PERSPECTIVES

13.1 Bilan 2019

L'adaptation du service à l'habitat vertical pour une collecte optimisée et une amélioration des performances de tri sélectif est poursuivie avec la poursuite de la desserte sur le quartier de Rayssac (38 conteneurs enterrés installés en 2019).

Le plan d'amélioration de la collecte du verre (desserte systématique de ce flux sur les projets d'implantation et augmentation de la densité de colonnes) est poursuivi avec des effets bénéfiques sur les tonnages collectés en hausse de 6,2 % ; le ratio global atteint 30,5 kg/hab., soit une progression de 26,5 % du ratio de collecte par habitant depuis l'année 2010.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a engagé en 2018 la mise en œuvre de son plan d'actions Économie circulaire et notamment adopté son plan de prévention des déchets ménagers et assimilés par délibération du 18 juillet 2018.

En 2019, l'action de promotion du compostage individuel s'est poursuivie avec la distribution/formation de près de 500 composteurs : le projet de mise en place de la redevance spéciale s'est concrétisé par la décision de sa mise en œuvre effective au 1er janvier 2021 ; la démarche d'écologie industrielle et territoriale prend forme avec la mobilisation d'entreprises du territoire qui ont bénéficié de diagnostics et qui ont participé à divers groupes de travail et de projets ; enfin, le réemploi voit une dynamique particulière prendre le jour à travers la mobilisation des acteurs du territoire.

13.2 Perspectives 2020

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois prévoit les actions suivantes :

- Poursuivre l'adaptation du service à l'habitat vertical pour une collecte optimisée et une amélioration des performances de tri sélectif ;
- Engager les premières conteneurisation pour la collecte sélective dans un objectif d'amélioration des conditions de travail des agents et pour anticiper l'extension des consignes de tri plastiques qui sera rendue obligatoire en 2022 ;
- Poursuivre le plan d'amélioration de la collecte du verre ;
- Poursuivre la modernisation des outils de gestion afin d'augmenter l'adaptabilité du service face aux enjeux d'évolution de la population et de nécessaire rationalisation du service (géolocalisation, logiciels de suivi des tournées...) ;
- Déployer la redevance spéciale en signant les conventions avec les entreprises concernées pour une application au 1er janvier 2021 ;
- Mobiliser les entreprises vers l'écologie industrielle et territoriale (EIT) ;
- Étudier la rénovation des déchetteries ;
- Étudier la collecte et la valorisation des biodéchets

14 TABLEAUX DE BORD DE SYNTHÈSE

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois	Territoire semi-urbain
16 communes	208,85 Km ²
81798 habitants	392 Habitants/Km ²
43641 logements dont 1072 résidences secondaires	14,56% d'habitat vertical (plus de 10 logements)

15.1 Les dispositifs de collecte

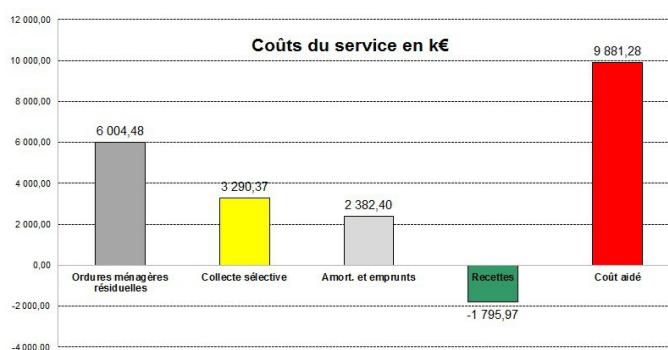
	Tous Déchets	OM résiduelles	Emballages et JRM	Biodéchets	Autres Recyclables	Déchets ménagers inertes	Encombrants	Déchets Dangereux	Déchets non ménagers
Habitants desservis	81 798	81 798	81 798	81 798	81 798	81 798	81 798	81 798	-
Modes de collecte		porte à porte et apport volontaire	porte à porte et apport volontaire	3 déchèteries + compostière + porte à porte	3 déchèteries + PAV textiles	3 déchetteries	2 déchèteries + porte à porte	3 déchèteries	Déchetterie professionnelle
Fréquence de collecte		C1, C2 et C5 centre ville ALBI	C 0,5 ou C1	-	-		-	-	-
Contenant		Sac et bac	Sac, bac, caissette	-	-		-	-	-
Tonnages collectés (T/an)	51 530	22 744	6 329	5 921	4 607	3 146	2 104	121	6 558
Tonnages collectés (kg/hab/an)	630	278	77	-	56		26	1	-

15.2 Les dispositifs de traitement

	Total	Enfouissement					Recyclage	Valorisation	Recyclage	Elimination
		OM résiduelles	Encombrants	Déchets non ménagers enfouis	Déchets inertes des ménages	Déchets inertes non ménagers	Emballages et JRM	Biodéchets ménagers et non ménagers	Autres Recyclables ménagers et non ménagers	Déchets Dangereux
Nombre d'habitants desservis	81 798	81 798	81 798	81 798	81 798	81 798	81 798	81 798	81 798	81 798
Tonnages traités en t/an	51 530	22 744	2 104	1 293	3 146	1 253	6 329	7 971	6 569	121
Tonnages traités en kg/hab/an	630	278	26	16	38	15	77	97	80	1

15.3 Les données économiques

	Tous Déchets ménagers
Coût complet (k€)	11 539,22
Dont amortissements et emprunts	2 382,4
Recettes industrielles, soutiens, aides (k€)	1 755,24
Coût aidé du service public (k€)	9 783,98
Coût aidé du service public (€/hab.)	119,61



15.4 Les données environnementales

	Tous Déchets	OM résiduelles	Emballages avec verre et JRM	Autres déchets des ménages	Déchets non ménagers
Évolution tonnages collectés année n/n-1	-0,60%	-0,40%	0,80%	-1,73%	-0,24%
Taux de valorisation (%)	40,50%	0%	92,54%	66,22%	61,17%

Le taux de valorisation global des déchets pris en charge par l'agglomération atteint 40,5 %